

L'Anse-Saint-Jean, le 15 août 2022.

Je, soussigné, par les présentes, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles et/ou au surplus accumulés pour lesquels les dépenses ci-après décrites sont projetées par le conseil de cette municipalité sauf aux résolutions qui exigent certaines informations supplémentaires pour la provenance des fonds.

Annick Boudreault, Directrice générale adjointe / Greffière-trésorière adjointe

Procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal de L'Anse-Saint-Jean tenue le 15 août 2022 à 19 h 00, sous la présidence de Monsieur Richard Perron, maire.

Sont présents :
Monsieur Richard Perron
Monsieur Michel Boudreault
Monsieur Carl Brassard
Monsieur Yvan Côté
Monsieur Daniel Boudreault
Monsieur Daniel Corbeil
Monsieur Claude Bouchard

Sont absents :

249-2022

OUVERTURE DE LA SÉANCE

L'ouverture de la séance est proposée par Monsieur Yvan Côté, appuyé par Monsieur Daniel Boudreault.

250-2022

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur Carl Brassard, appuyé par Monsieur Michel Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. LECTURE ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

- 3.1 Dispense de lecture et adoption du procès-verbal de la séance régulière du 4 juillet à 19 h 00

4. LECTURE ET ADOPTION DES COMPTES DU MOIS

- 4.1 Acceptation des comptes et paiements directs de juillet 2022

5. RENOUVELLEMENT DES PETITES CAISSES

6. LECTURE DE LA CORRESPONDANCE

- 6.1 Inclusion d'une mise à jour des études sur le lien routier Petit-Saguenay et Baie-Sainte-Catherine dans la mise à jour des études sur le pont de Tadoussac

7. ADMINISTRATION

- 7.1 Règlement d'emprunt 21-391 - Demande d'emprunt temporaire
- 7.2 Entente de service entre la Municipalité de L'Anse-Saint-Jean et la Fondation de développement du Bas-Saguenay

7.3 Nomination du maire suppléant

8. TRAVAUX PUBLICS

8.1 Protocole d'entente dans le cadre du sous-volet 1.2 du PRIMEAU pour le projet d'assainissement des eaux usées

8.2 Demande de branchement au réseau d'aqueduc rue Providence - M Richard Haddad, Mme Emmanuelle Lamarre-Cliche

8.3 Demande de branchement au réseau d'aqueduc et d'égout - Monsieur Stéphane Gagné

8.4 Achat d'une station de remplissage de bouteilles d'eau pour le quai municipal

9. URBANISME

9.1 Constat d'infraction bâtiment illégal, chemin des Boisés - lot 6 432 449

9.2 Constat d'infraction lots 6 144 486 et 6 144 483 concernant un amoncellement de débris en bordure de la rue de la Canourgue

9.3 Constat d'infraction pour conteneur maritime illégal sur le lot 6 144 632

9.4 Recommandation CCU60-2022 - Demande de permis de construction de monsieur Harry Rother, 23 rue Elmina-Lavoie (lot 6 144 595)

10. SÉCURITÉ PUBLIQUE

10.1 Aucun

11. LOISIRS, CULTURE, TOURISME ET VIE COMMUNAUTAIRE

11.1 Parcours gourmand - Festival des Fours à pain - 3ième édition

11.2 Navette maritime du Fjord - Bail de location sur le quai à Saguenay Aventures

11.3 Ultra-Trail du Fjord-du-Saguenay 12 et 13 août 2023

12. VARIA

12.1 Aucun

13. RAPPORT DES COMITÉS ET INFORMATIONS

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

15. FERMETURE DE LA SÉANCE

251-2022

DISPENSE DE LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 4 JUILLET À 19 H 00

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble du Conseil municipal a reçu 72 heures avant la tenue de la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance régulière du 4 juillet à 19 h 00;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance dudit procès-verbal;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal se déclarent satisfaits du contenu du document déposé;

Il est proposé par Monsieur Daniel Boudreault, appuyé par Monsieur Daniel Corbeil et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la dispense de lecture et d'approuver le procès-verbal de la séance régulière du 4 juillet à 19 h 00.

252-2022

ACCEPTATION DES COMPTES ET DES PAIEMENTS DIRECTS DE JUILLET 2022

Il est proposé par Monsieur Daniel Corbeil, appuyé par Monsieur Carl Brassard et résolu unanimement par les conseillers présents d'adopter la liste des comptes à payer du mois de juillet 2022 au montant de 240 275.18 \$ et des paiements directs au montant de 108 248.93 \$, tels que déposés aux archives municipales sous la cote **207-120**.

253-2022

RENOUVELLEMENT DES PETITES CAISSES

Il est proposé par Monsieur Yvan Côté, appuyé par Monsieur Michel Boudreault et résolu à l'unanimité par les conseillers présents d'autoriser le renouvellement de la petite caisse du bureau municipal du 15 août 2022 au montant de 273.35 \$ et de 116.20 \$ pour la petite caisse du bureau de poste.

254-2022

INCLUSION D'UNE MISE À JOUR DES ÉTUDES SUR LE LIEN ROUTIER PETIT-SAGUENAY ET BAIE-SAINTE-CATHERINE DANS LA MISE À JOUR DES ÉTUDES SUR LE PONT DE TADOUSSAC

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a annoncé son intention de mettre à jour les études sur la construction d'un pont entre Tadoussac et Baie-Sainte-Catherine;

CONSIDÉRANT QU'UN pont sur le Saguenay entre Tadoussac et Baie-Sainte-Catherine aboutirait vraisemblablement à proximité du tracé prévu pour le lien routier anticipé entre Petit-Saguenay et Baie-Sainte-Catherine;

CONSIDÉRANT QUE cette réduction du temps de transport permettrait des économies d'agglomération substantielles, notamment en créant un marché de l'emploi unifié dans les industries forestières et touristiques, en facilitant l'établissement des familles dans les deux régions, en favorisant l'établissement de fournisseurs spécialisés;

CONSIDÉRANT QUE la connexion des régions du Bas-Saguenay, de la Haute-Côte-Nord et de Charlevoix-Est permettrait la création d'une offre touristique plus intégrée entre ces trois régions;

CONSIDÉRANT QUE l'industrie touristique du Bas-Saguenay a connu une croissance touristique phénoménale au cours des 15 dernières années;

Il est proposé par Monsieur Daniel Boudreault, appuyé par Monsieur Claude Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de L'Anse-Saint-Jean demande au gouvernement du Québec d'inclure une mise à jour des études sur le lien routier Petit-Saguenay – Baie-Sainte-Catherine dans la mise à jour des études sur le pont de Tadoussac.

255-2022

RÈGLEMENT D'EMPRUNT 21-391 - DEMANDE D'EMPRUNT TEMPORAIRE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a adopté le règlement d'emprunt 21-391 décrétant une dépense de 17.5 millions et un emprunt du même montant pour des travaux de mise en place d'un système d'assainissement des eaux usées par étangs aérés et pour la réfection d'une partie de la rue Saint-Jean-Baptiste;

CONSIDÉRANT QUE le MAMH a autorisé ce règlement d'emprunt en date du 8 avril 2022;

Il est proposé par Monsieur Daniel Corbeil, appuyé par Monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents qu'en attendant le financement dudit règlement, la municipalité procède à un emprunt temporaire au montant de 17.5 millions auprès de la Caisse Desjardins de La Baie – Bas-Saguenay et que le maire ainsi que le directeur général ou en son absence la directrice générale adjointe, soient autorisés à signer au nom de la municipalité les documents relatifs à cet emprunt.

256-2022

ENTENTE DE SERVICE ENTRE LA MUNICIPALITÉ DE L'ANSE-SAINT-JEAN ET LA FONDATION DE DÉVELOPPEMENT DU BAS-SAGUENAY

CONSIDÉRANT QU'UNE entente de service est intervenue entre la Municipalité de L'Anse-Saint-Jean et la Fondation de développement du Bas-Saguenay;

CONSIDÉRANT QUE cette entente a pour but de faire l'entretien, la réfection et l'aménagement de la piste cyclable pour la saison estivale et hivernale;

CONSIDÉRANT QUE cette entente est d'une durée de 1 an;

Il est proposé par Monsieur Carl Brassard, appuyé par Monsieur Michel Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la signature de l'entente entre la Municipalité de L'Anse-Saint-Jean et la Fondation de développement du Bas-Saguenay au coût de 9 000 \$ pour l'entretien, la réfection et l'aménagement de la piste cyclable pour la saison estivale et hivernale.

ET QUE cette entente soit renouvelée tous les ans.

ET d'autoriser le maire et le directeur général à signer pour et au nom de la Municipalité de L'Anse-Saint-Jean

257-2022

NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT

Il est proposé par Monsieur Claude Bouchard, appuyé par Monsieur Daniel Corbeil et résolu à l'unanimité des conseillers de nommer Monsieur Yvan Côté à titre de maire suppléant pour les quatre prochains mois, soit de septembre à décembre 2022.

258-2022

PROTOCOLE D'ENTENTE DANS LE CADRE DU SOUS-VOLET 1.2 DU PRIMEAU POUR LE PROJET D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a pris connaissance du protocole d'entente établissant les modalités relatives à l'octroi d'une aide financière du MAMH dans le cadre du sous-volet 1.2 du PRIMEAU pour le projet d'assainissement des eaux usées (dossier 514659);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est informée des droits et des obligations relatives aux travaux subventionnés;

Il est proposé par Monsieur Daniel Boudreault, appuyé par Monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le maire à signer pour et au nom de la municipalité de L'Anse-Saint-Jean le protocole d'entente avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

259-2022

DEMANDE DE BRANCHEMENT AU RÉSEAU D'AQUEDUC D'UNE RÉSIDENCE SUR LA RUE PROVIDENCE - M RICHARD HADDAD, MME EMMANUELLE LAMARRE-CLICHE

CONSIDÉRANT QU'UNE demande de branchement au réseau d'aqueduc a été déposée au service des travaux publics par Monsieur Richard Haddad et Madame Emmanuelle Lamarre-Cliche pour la construction d'une résidence sur la rue de la Providence (lots 6 145 707 et 6 145 686);

CONSIDÉRANT QUE le service des travaux publics a pris connaissance du dossier et fait une recommandation positive;

Il est proposé par Monsieur Michel Boudreault, appuyé par Monsieur Claude Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le branchement au réseau d'aqueduc pour la future résidence située sur la rue de la Providence (lots 6 145 707 et 6 145 686) selon le règlement 22-394 qui fixe la tarification pour le branchement des services municipaux.

260-2022

DEMANDE DE BRANCHEMENT AU RÉSEAU D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT POUR UN GARAGE - MONSIEUR STÉPHANE GAGNÉ

CONSIDÉRANT QU'UNE demande de branchement au réseau d'aqueduc et d'égout municipal a été déposée au service des travaux publics par Monsieur Stéphane Gagné pour son garage sur la Route 170;

CONSIDÉRANT QUE le service des travaux publics a pris connaissance du dossier et fait une recommandation positive;

Il est proposé par Monsieur Daniel Corbeil, appuyé par Monsieur Claude Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le branchement au réseau d'aqueduc et d'égout municipal pour le garage situé sur la route 170 selon le règlement 22-394 qui fixe la tarification pour le branchement des services municipaux

261-2022

ACHAT D'UNE STATION DE REMPLISSAGE DE BOUTEILLES D'EAU POUR LE QUAI MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QU'UNE demande pour l'installation d'une station de remplissage de bouteilles d'eau a été faite par le Comité vert et le Comité touristique de L'Anse-Saint-Jean;

CONSIDÉRANT QUE le dossier a été analysé et que deux soumissions ont été demandées;

Il est proposé par Monsieur Daniel Boudreault, appuyé par Monsieur Claude Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire l'achat d'une station de remplissage de bouteilles d'eau au coût de 2 398.67 \$ taxes incluses et d'en faire l'installation au quai municipal.

262-2022

CONSTAT D'INFRACTION BÂTIMENT ILLÉGAL, CHEMIN DES BOISÉS - LOT 6 432 449

CONSIDÉRANT QUE le service d'urbanisme a constaté un bâtiment illégal en date du 6 juin 2022;

CONSIDÉRANT QUE le service d'urbanisme n'a délivré aucun permis de construction pour ce bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE ce bâtiment n'est branché à aucun système de traitement des eaux usées;

CONSIDÉRANT QU'UN avis a déjà été envoyé et qu'une rencontre a eu lieu avec le propriétaire;

Il est proposé par Monsieur Daniel Corbeil, appuyé par Monsieur Claude Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire parvenir au propriétaire de ce bâtiment illégal un avis d'infraction et de mandater Me Gaston Saucier afin de représenter la municipalité dans le dossier auprès de toute instance juridique.

263-2022

CONSTAT D'INFRACTION LOTS 6 144 486 ET 6 144 483 CONCERNANT UN AMONCELLEMENT DE DÉBRIS EN BORDURE DE LA RUE DE LA CANOURGUE

CONSIDÉRANT QUE le service d'urbanisme a constaté un amoncellement de débris sur le bord de la rue de la Canourgue sur les lots 6 144 486 et 4 144 483;

CONSIDÉRANT QU'UN avertissement verbal a été donné au propriétaire des lots;

CONSIDÉRANT QU'aucune action n'a été entreprise par le propriétaire afin de ramasser les débris;

Il est proposé par Monsieur Claude Bouchard, appuyé par Monsieur Michel Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire parvenir un constat d'infraction au propriétaire des lots 6 144 486 et 6 144 483 pour l'amoncellement des débris non ramassés en bordure de la rue de la Canourgue.

264-2022

CONSTAT D'INFRACTION POUR CONTENEUR MARITIME ILLÉGAL SUR LE LOT 6 144 632

CONSIDÉRANT QUE le service d'urbanisme a constaté l'implantation d'un conteneur maritime illégal sur le lot 6 144 632;

CONSIDÉRANT QU'UN avis d'infraction a été envoyé au propriétaire du lot;

CONSIDÉRANT QU'UN délai de 15 jours a été donné au propriétaire afin de régulariser la situation;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire n'a donné suite;

Il est proposé par Monsieur Claude Bouchard, appuyé par Monsieur Daniel Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire parvenir un constat d'infraction au propriétaire du lot 6 144 632 concernant l'implantation d'un conteneur maritime illégal sur ce lot.

265-2022

RECOMMANDATION CCU60-2022 - DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION DE MONSIEUR HARRY ROTHER, 23 RUE ELMINA-LAVOIE (LOT 6 144 595)

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Harry Rother a déposé une demande de permis de construction pour un bâtiment complémentaire situé au 23, rue Elmina-Lavoie (lot 6 144 595);

CONSIDÉRANT QUE la demande de construction respecte le P.I.I.A. du

développement Val-Anse;

CONSIDÉRANT QUE la demande a été transmise au Comité consultatif d'urbanisme et que ce dernier a déposé au conseil une recommandation positive;

Il est proposé par Monsieur Daniel Corbeil, appuyé par Monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la demande de permis de construction de Monsieur Harry Rother pour un bâtiment complémentaire situé au 23, rue Elmina-Lavoie (lot 6 144 595).

266-2022

PARCOURS GOURMAND - FESTIVAL DES FOURS À PAIN - 3IÈME ÉDITION

CONSIDÉRANT la tenue d'un préfestival et de deux éditions des Fours à pain (2019-2022) ayant comme objectif d'animer et de sacraliser un bien culturel patrimonial à forte présence à L'Anse-Saint-Jean;

CONSIDÉRANT la particularité de L'Anse-Saint-Jean avec le recensement de plus d'une quarantaine (40) de fours à pain;

CONSIDÉRANT l'héritage patrimonial et culturel, le four à pain justifie un intérêt marqué qui dépasse largement sa fonction première puisqu'il constitue l'un des éléments importants du patrimoine bâti qui a marqué le comportement des familles québécoises ;

CONSIDÉRANT le mandat d'exécuter la construction d'un four à pain traditionnel dans le cadre de la formation spécifique – autoconstruction d'un four à pain sur le site du Camping municipal ;

CONSIDÉRANT l'acceptabilité du comité touristique ainsi que des entreprises touristiques à dynamiser l'intérêt des fours à pain, de la mise en ligne d'un rallye automobile et d'un parcours gourmand à L'Anse-Saint-Jean;

Il est proposé par Monsieur Daniel Boudreault, appuyé par Monsieur Michel Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents de déposer le présent projet dans le cadre du Fonds de développement des territoires – projet local de la MRC du Fjord-du-Saguenay – Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie une demande d'aide financière à hauteur de 11 275 \$.

ET QUE l'on s'assure de cadrer le présent projet en défaut de récurrence compte tenu de la spécificité culturelle et particulière de L'Anse-Saint-Jean et de son effet de levier régional et extrarégional pour ses événements innovants.

267-2022

NAVETTE MARITIME DU FJORD - BAIL DE LOCATION SUR LE QUAI À SAGUENAY AVENTURES

CONSIDÉRANT QU'UN protocole d'entente existe entre la Municipalité et Promotion Saguenay inc. concernant les modalités d'utilisation du quai municipal pour ses opérations maritimes commerciales;

CONSIDÉRANT QUE Promotion Saguenay possède une billetterie sur le quai pour ses opérations;

CONSIDÉRANT QUE Promotion Saguenay désire sous-louer sa billetterie à l'entreprise Saguenay Aventures pour ses activités touristiques;

Il est proposé par Monsieur Yvan Côté, appuyé par Monsieur Carl Brassard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser Promotion Saguenay à sous-louer sa billetterie à l'entreprise Saguenay Aventures pour ses activités touristiques et d'autoriser le directeur général à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

268-2022

ULTRA-TRAIL DU FJORD-DU-SAGUENAY 12 ET 13 AOÛT 2023

CONSIDÉRANT QUE le produit d'appel – course en sentier - est l'un des sports actuellement en croissance au Québec;

CONSIDÉRANT QUE le territoire de L'Anse-Saint-Jean, avec les municipalités de proximité, demeure, avec ses corridors multifonctionnels, une destination de choix pour tenir des événements sportifs de calibre régional et national;

CONSIDÉRANT QUE 5 parcours sécuritaires sont planifiés, dont la mythique 160 km qui sillonne les anses et les falaises avec la percée visuelle du Fjord-du-Saguenay;

CONSIDÉRANT les retombées économiques et la rétention touristique avec la cible d'achalandage de 1 050 personnes pendant l'événement sportif;

Il est proposé par Monsieur Claude Bouchard, appuyé par Monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de L'Anse-Saint-Jean accorde son appui à la démarche d'acceptabilité du projet et permette aux promoteurs de tenir lieu les 12 et 13 août 2023 son parcours sportif Ultra-Trail du Fjord-du-Saguenay.

RAPPORT DES COMITÉS

Les conseillers font un rapport concernant l'avancement des dossiers suivants :

Monsieur Michel Boudreault

Monsieur Boudreault invite ceux qui veulent faire partie du nouveau comité des Loisirs à donner leur nom à Madame Lysanne Boily au Centre communautaire La Petite École.

Monsieur Richard Perron

Monsieur Perron nous informe que le conseil travaille toujours à trouver des solutions pour le stationnement, il demande aux gens du secteur d'être patient.

Il nous parle du programment d'aide à la végétalisation des rives de la Fédération québécoise pour le saumon atlantique. Une présentation en visioconférence aura lieu le 14 septembre 2022.

Il nous parle des travaux d'assainissement des eaux usées et demande aux gens d'être prudent.

PÉRIODE DE QUESTIONS

269-2022

FERMETURE DE LA SÉANCE

Monsieur Yvan Côté propose la fermeture de la séance à 19 h 30.

Madame Annick Boudreault,
Directrice générale adjointe / Greffière-trésorière adjointe

Monsieur Richard Perron, maire

« Je, [maire], atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».